

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

11 juin 2020 Décret n°2020-0291/P-RM portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale d'Evaluation des Hôpitaux.....**p.690**

Décret n°2020-0292/P-RM mettant fin aux fonctions du Premier ministre et des autres membres du Gouvernement...**p.691**

Décret n°2020-0293/P-RM portant nomination du Premier ministre.....**p.691**

Décret n°2020-0294/P-RM portant nomination du Secrétaire général de la Présidence de la République.....**p.691**

16 juin 2020 Décret n°2020-0295/P-RM déclarant un deuil national.....**p.691**

19 juin 2020 Décret n°2020-0296/P-RM portant nomination à titre posthume de personnels Officiers de l'Armée de l'Air.....**p.692**

19 juin 2020 Décret n°2020-0297/P-RM portant nomination d'un personnel Officier à l'Etat-major général des Armées...**p.692**

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11 juin 2020 Arrêté n°2020-2220/MEFP-SG fixant les attributions spécifiques des membres du Secrétariat général du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.....**p.693**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,
ET DU LOGEMENT SOCIAL**

**11 juin 2020 Arrêté Interministériel n°2020-2260/
MHULS/MATD/MEADD-SG** fixant le
cadre institutionnel de pilotage pour la
préparation du Projet « Bamako, Moteur de
Croissance Economique Inclusive »...p.695

Annonces et communications.....p.699

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

**DECRET N°2020-0291/P-RM DU 11 JUIN 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
NATIONALE D'EVALUATION DES HOPITAUX**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée,
portant principes fondamentaux de la création, de
l'organisation et du fonctionnement des Etablissements
publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°02-050 du 22 juillet 2002, modifiée, portant
Loi hospitalière

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°03-143/P-RM du 7 avril 2003 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de
l'Agence nationale d'Evaluation des Hôpitaux ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié,
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **membres** du Conseil
d'administration de l'Agence nationale d'Evaluation des
Hôpitaux, en qualité de :

I. Président : le ministre chargé de la Santé ;

II. Représentants des pouvoirs publics :

- **Madame CISSE Mariam CISSE**, représentant du
ministre chargé du Développement social ;

- Monsieur **Yoro DIALLO**, représentant du ministre chargé
des Finances ;

- **Professeur Docteur Amadou OUANE**, représentant du
ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;

- **Docteur Mamoudou COUMARE**, représentant du
ministre chargé de la Recherche scientifique ;

- Monsieur **Abdallah FASKOYE**, représentant du ministre
chargé de l'Administration territoriale ;

- Le Directeur général de la Santé et de l'Hygiène publique ;

III. Représentants des usagers :

- Monsieur **Amadou DIARISSO**, représentant de la
Fédération nationale des Associations de Santé
communautaire ;

- **Madame KONARE Nafissatou GUINDO**, représentant
des Associations de défense des Consommateurs ;

- Monsieur **Moulaye KEITA**, représentant du Mouvement
mutualiste ;

- Monsieur **Oumar N'DOYE**, représentant du Secteur des
Assurances ;

IV. Représentant du personnel :

- **Madame Diarrah DIOP.**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 11 juin 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de la Santé
et des Affaires sociales,
Michel Hamala SIDIBE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2020-0292/P-RM DU 11 JUIN 2020
METTANT FIN AUX FONCTIONS DU PREMIER
MINISTRE ET DES AUTRES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la lettre en date du 10 juin 2020, par laquelle le Premier ministre a présenté au Président de la République la démission du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Sur présentation par le Premier ministre de la démission du Gouvernement, les dispositions des Décrets n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre et n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 juin 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0293/P-RM DU 11 JUIN 2020
PORTANT NOMINATION DU PREMIER
MINISTRE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1er : Docteur Boubou CISSE est nommé Premier ministre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 juin 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0294/P-RM DU 11 JUIN 2020
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°02-051/P-RM du 04 juin 2002 fixant le régime des émoluments et indemnités accordés aux membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels des primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Madame Kamissa CAMARA est nommée Secrétaire général de la Présidence de la République, avec rang de ministre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 juin 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0295/P-RM DU 16 JUIN 2020
DECLARANT UN DEUIL NATIONAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2020-0293/P-RM du 11 juin 2020 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Un deuil national de trois (03) jours, à compter du mercredi 17 juin 2020 à zéro heure, est déclaré sur toute l'étendue du territoire national en hommage aux éléments des Forces Armées et de Sécurité du Mali décédés lors de l'attaque terroriste d'un détachement FAMa le dimanche 14 juin 2020 au niveau de la localité de Bouki-wèrè, dans le secteur de Diabali.

Les drapeaux sont mis en berne sur tous les bâtiments et édifices publics pendant toute la durée du deuil.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 juin 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2020-0296/P-RM DU 19 JUIN 2020 PORTANT NOMINATION A TITRE POSTHUME DE PERSONNELS OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Les personnels officiers de l'Armée de l'Air dont les noms suivent, sont nommés à titre posthume aux grades ci-après :

COMMANDANT :

Grade	Prénoms	Nom	Mle	Date de décès	Date de nomination
CNE	Moussa	MAIGA	M.	07 avril 2020	1 ^{er} mai 2020

LIEUTENANT :

Grade	Prénoms	Nom	Mle	Date de décès	Date de nomination
SLT	Mamadou Boubacar	TRAORE	M.	07 avril 2020	1 ^{er} mai 2020

Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 juin 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

DECRET N°2020-0297/P-RM DU 19 JUIN 2020 PORTANT NOMINATION D'UN PERSONNEL OFFICIER A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;
Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel Faguimba KEITA de la Direction générale de la Gendarmerie nationale est nommé **Chef de la Division Etudes générales** à la Sous-chefferie Etudes et Relations extérieures de l'Etat-major général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 juin 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

ARRETES

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ARRETE N°2020-2220/MEFP-SG DU 11 JUIN 2020
FIXANT LES ATTRIBUTIONS SPECIFIQUES DES
MEMBRES DU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

**LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE,**

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le présent arrêté fixe les attributions spécifiques des membres du Secrétariat Général du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

CHAPITRE I : DU SECRETARIAT GENERAL

ARTICLE 2 : Sous l'autorité du ministre, le Secrétaire Général planifie, coordonne, anime et contrôle les activités du Secrétariat Général, des services et organismes relevant du Département et veille à leur exécution correcte.

A ce titre, il assure les attributions spécifiques suivantes :

- la finalisation et la mise en forme définitive des documents de politique, des dossiers des réunions gouvernementales et les instructions du ministre aux services ;
- la conduite, l'élaboration et l'évaluation périodique des programmes d'activités gouvernementales du Département ;
- la conduite des relations avec le cabinet du Premier Ministre, du Secrétariat général du Gouvernement, les Départements ministériels et les partenaires techniques et financiers ;
- l'exercice, par délégation du ministre, de la tutelle des organismes autonomes rattachés au Département ;
- la désignation des représentants du Département aux réunions interministérielles, aux rencontres avec les partenaires techniques et financiers et aux négociations internationales ;

- la définition préalable de l'attitude que doivent observer les représentants du Département aux réunions interministérielles, aux sessions des Conseils d'administration, aux rencontres avec les partenaires techniques et financiers et aux négociations internationales auxquelles ils sont appelés à participer ;
- l'autorisation de participer aux séminaires, colloques et autres rencontres scientifiques ;
- l'organisation des réunions liées à l'activité du Département, notamment les réunions mensuelles de coordination et de suivi des services ;
- le contrôle, avant communication au ministre, des notes et études relatives à l'élaboration et à l'application des politiques du Département ;
- le contrôle, avant la présentation à la signature du ministre, des actes juridiques et des correspondances ;
- la répartition du courrier et le contrôle de son traitement ;
- la supervision et l'évaluation périodique des activités des conseillers techniques, des services et organismes personnalisés conformément au programme établi à cet effet ;
- le suivi de la mise en œuvre des instructions ministérielles ;
- l'information complète du ministre sur l'état général du Département et tout particulièrement sur la gestion des crédits ;
- la participation à la couverture des audiences à la demande du ministre.

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement du Secrétaire Général, son intérim est assuré par le conseiller technique chargé de l'Emploi.

CHAPITRE II : DES CONSEILLERS TECHNIQUES

ARTICLE 4 : Sous l'autorité du Secrétaire Général, les Conseillers Techniques sont chargés des tâches suivantes :

- l'analyse des documents de politique proposés par les services techniques ;
- l'initiation et la supervision des études concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques du Département ;
- l'instruction et le suivi des dossiers techniques ;
- la préparation et le contrôle de l'exécution des instructions ministérielles ;
- la préparation des dossiers relatifs aux réunions ministérielles, aux sessions des Conseils d'Administration, aux rencontres avec les partenaires techniques et financiers et aux négociations internationales ;
- le contrôle de la qualité des documents et projets d'actes élaborés par les services.

ARTICLE 5 : Les Conseillers Techniques du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle sont au nombre de cinq :

- le Conseiller technique chargé de l'Emploi ;
- le Conseiller technique chargé de la Formation Professionnelle ;

- le Conseiller technique chargé des Questions Economiques et Statistiques ;
- le Conseiller technique chargé des Questions Juridiques ;
- le Conseiller technique chargé des relations avec le Secteur Privé et les organisations faïtières

ARTICLE 6 : Le Conseiller technique chargé de l'Emploi exerce les attributions ci-après :

- l'analyse des documents de politique proposés par les services techniques en matière d'emploi ;
- l'initiation et la supervision des études concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Département dans le domaine de l'Emploi ;
- la tenue et l'exploitation des données statistiques en matière d'Emploi en relation avec les services techniques ;
- l'analyse des informations sur le marché de l'emploi pour exploitation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de promotion de l'emploi ;
- le développement de synergie entre Emploi et Formation ;
- la définition d'éléments de compréhension, d'orientation en matière de création d'emploi et d'amélioration de l'adéquation de la formation au marché du travail ;
- l'animation du cadre d'échange et de sensibilisation sur l'emploi et la formation ;
- l'exécution de toutes autres tâches confiées par le ministre ou le Secrétaire Général.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller technique chargé de l'Emploi, son intérim est assuré par le Conseiller technique chargé de la Formation professionnelle.

ARTICLE 8 : Le Conseiller technique chargé de la Formation professionnelle exerce les attributions ci-après :

- l'analyse des documents de politique proposés par les services techniques en matière de la Formation professionnelle ;
- l'initiation et la supervision des études concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Département dans le domaine de la Formation professionnelle ;
- le développement de synergie entre Emploi et Formation ;
- la définition d'éléments de compréhension, d'orientation en matière d'amélioration de l'adéquation de la formation au marché du travail ;
- le suivi et la coordination des activités de formation menée par les différentes structures du Département ;
- l'analyse du suivi et de l'évaluation des centres de formation professionnelle effectuée par la Direction nationale de la Formation professionnelle ;
- la tenue et l'exploitation des données statistiques en matière de Formation professionnelle en relation avec les services techniques ;
- l'exécution de toutes autres tâches confiées par le ministre ou le Secrétaire Général.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller technique chargé de la Formation professionnelle, son intérim est assuré par le Conseiller technique chargé des Questions économiques et Statistiques.

ARTICLE 10 : Le Conseiller technique chargé des Questions Economiques et statistiques exerce les attributions ci-après :

- l'analyse des documents économiques et financiers proposés par les services techniques ;
- l'initiation des études économiques et statistiques sur le Travail, l'Emploi et la Formation professionnelle et le suivi de leur réalisation par les services techniques ;
- le suivi de l'élaboration et de l'exécution du budget du Département ;
- le contrôle de l'application de la réglementation des marchés publics à l'occasion des achats de biens et services ;
- la préparation des mesures économiques et financières participant de l'exercice du pouvoir de tutelle sur les organismes personnalisés ;
- le suivi de l'activité économique nationale et l'analyse prospective et rétrospective des faits et événements économiques et financiers nationaux et internationaux susceptibles d'influer sur l'orientation, l'élaboration et l'application des politiques nationales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- l'exécution de toutes autres tâches confiées par le ministre ou le Secrétaire Général.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller technique chargé des Questions économiques et statistiques, son intérim est assuré par le Conseiller technique chargé des Questions juridiques.

ARTICLE 12 : Le Conseiller technique chargé des Questions Juridiques exerce les attributions ci-après :

- l'analyse des dossiers du Département sous leurs aspects juridiques ;
- la préparation et le suivi du Programme de Travail Gouvernemental du Département ;
- la finalisation des projets de textes législatifs et réglementaires ;
- la vérification de la régularité des actes administratifs soumis à la signature du ministre ou du Secrétaire Général ;
- le suivi des réformes institutionnelles des structures du département en relation avec le Commissariat au Développement Institutionnel ;
- le suivi du contentieux administratif en lien avec les secteurs ou services concernés ;
- l'exécution de toutes autres tâches confiées par le ministre ou le Secrétaire Général.

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller technique chargé des Questions Juridiques, son intérim est assuré par le Conseiller technique chargé des relations avec le secteur Privé et les organisations faïtières

ARTICLE 14 : Le Conseiller technique chargé des relations avec le Secteur privé et les organisations faïtières exerce les attributions ci-après :

- l'animation du cadre de concertation avec le Secteur privé et les organisations faïtières ;
- la définition de la stratégie d'orientation en matière d'adéquation de la formation professionnelle, au besoin du secteur privé et les organisations faïtières ;
- la promotion de l'entreprenariat et le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- la promotion et la vulgarisation du Partenariat Public Privé dans le Département ;
- l'exécution de toutes autres tâches confiées par le ministre ou le Secrétaire Général.

ARTICLE 15 : En cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller technique chargé des relations avec le Secteur Privé et les organisations faïtières son intérim est assuré par le Conseiller technique chargé de l'Emploi.

CHAPITRE III : DU SERVICE DU COURRIER, DE LA DOCUMENTATION ET DE LA DACTYLOGRAPHIE

ARTICLE 16 : Sous la responsabilité d'un Chef de service, le Service du courrier, de la documentation et de la dactylographie est chargé d'assurer la réception et la distribution du courrier ordinaire adressé au ministre. Il procède également au classement du courrier ordinaire et conserve les archives du Département.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 17 : Le présent arrêté qui rapporte toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles des Arrêtés n°2011-3611/MEFP-SG du 7 septembre 2011 et n°2013-0684/MEFP-SG du 28 février 2013 fixant les attributions spécifiques des membres du Secrétariat Général du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako le 11 juin 2020

**Le Ministre,
Maître Jean Claude SIDIBE**

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, ET DU LOGEMENT SOCIAL

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°2020-2260/
MHULS/MATD/MEADD-SG DU 11 JUIN 2020
FIXANT LE CADRE INSTITUTIONNEL DE
PILOTAGE POUR LA PREPARATION DU PROJET
« BAMAKO, MOTEUR DE CROISSANCE
ECONOMIQUE INCLUSIVE »**

**LE MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,
ET DU LOGEMENT SOCIAL,**

**LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION,**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE,**

ARRESENT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er : Le présent arrêté fixe le cadre institutionnel de pilotage pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive ».

ARTICLE 2 : Le cadre institutionnel de pilotage pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » comprend :

- un Comité d'Orientation pour la préparation du Projet ;
- un Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet ;
- une Cellule de Coordination pour la préparation du Projet.

CHAPITRE II : DU COMITE D'ORIENTATION POUR LA PREPARATION DU PROJET

ARTICLE 3 : Le Comité d'Orientation pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » a pour mission d'orienter, de coordonner, de superviser et d'évaluer l'ensemble des actions du Projet.

A cet effet, il est chargé :

- de donner les orientations requises pour la bonne préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » ;
- de faciliter la coordination des opérations pour la préparation du Projet ;
- de préserver la vision retenue par le document de Politique Nationale de la Ville (PONAV) et le document Cadre de Politique Nationale de la Décentralisation (DCPND) pour faire efficacement face aux principaux problèmes d'aménagement urbain de renforcement de la Décentralisation ;
- d'adopter le manuel d'exécution du Projet et ses éventuels amendements ;

- d'initier toutes mesures destinées à contribuer à la pérennisation des infrastructures, équipements et services municipaux, y compris le recouvrement de coûts chaque fois que requis et leur entretien courant ;
- d'assurer la cohérence entre le Projet et d'autres programmes soutenus par le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers dans les secteurs du Développement urbain et de la Décentralisation ;
- d'approuver les Plans de travail annuel et le Budget annuel et les rapports périodiques de la préparation du Projet produits par la Cellule de Coordination pour la préparation du Projet ;
- de suivre l'état d'avancement du projet et l'atteinte de ses résultats.

ARTICLE 4 : Le Comité d'Orientation pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » est composé comme suit :

- **Président :** le ministre chargé de l'Urbanisme ;
- **Premier vice-président :** le ministre chargé des Collectivités ;
- **Deuxième vice-président :** le ministre chargé de l'Assainissement ;
- **Membres :**
 - le ministre chargé de l'Aménagement du Territoire ;
 - le ministre chargé des Finances ;
 - le ministre chargé de la Promotion de l'Investissement privé ;
 - le ministre chargé de l'Equipe et des Infrastructures ;
 - le ministre chargé de l'Energie et de l'Eau ;
 - le ministre chargé de la Communication ;
 - le ministre chargé des Domaines et des Affaires foncières ;
 - le ministre chargé des Transports ;
 - le Chef de la Cellule Economique de la Primature ;
 - le président du Syndicat Mixte Intercommunalités «Grand Bamako» ;
 - le président du Conseil national de la Société civile ;
 - le président du Conseil malien des Transporteurs routiers ;
 - le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
 - le président de l'Organisation patronale des Industriels du Mali ;
 - le Coordinateur des chefs de quartier du District de Bamako ;
 - le président du Comité Technique de Suivi du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive ».

ARTICLE 5 : Le Comité d'Orientation pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » peut faire appel à toute personne ressource en raison de sa compétence.

ARTICLE 6 : Le Comité d'Orientation pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » se réunit une fois par semestre et chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

Les travaux du Comité d'Orientation pour la préparation du Projet sont sanctionnés par des rapports circonstanciés soumis à l'attention des Partenaires techniques et financiers du Projet.

ARTICLE 7 : Le Secrétariat du Comité d'Orientation pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » est assuré par la Cellule de Coordination de la préparation du Projet.

CHAPITRE III : DU COMITE TECHNIQUE DE SUIVI POUR LA PREPARATION DU PROJET

ARTICLE 8 : Le Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution des décisions et recommandations du Comité d'Orientation et superviser les activités de la Cellule de Coordination pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive ».

A cet effet, il est chargé :

- d'assurer la mise en cohérence de toutes les activités en matière de développement urbain concourant à l'atteinte des objectifs du projet ;
- de proposer, à partir des orientations prioritaires retenues par le Comité d'Orientation, les programmes prioritaires d'investissements, de communication et de renforcement des capacités institutionnelles constituant la base conceptuelle du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » en y incluant toutes les interventions des partenaires techniques et financiers susceptibles d'appuyer le processus ;
- de veiller à l'application des décisions et recommandations adoptées par le Comité d'Orientation ;
- procéder à l'examen préalable de tous les documents pour la préparation du Projet avant leur soumission au Comité d'Orientation ;
- de veiller au respect des chronogrammes des différentes activités pour la préparation du Projet, notamment la mise en œuvre des Plans de Travail annuel et du Budget annuel et des plans de passations des marchés.

ARTICLE 9 : Le Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » est composé comme suit :

- **Président :** le Secrétaire général du Ministère chargé de l'Urbanisme ;
- **Premier vice-président :** le Secrétaire général du Ministère chargé des Collectivités ;

• **Deuxième vice-président** : le Secrétaire général du Ministère chargé de l'Assainissement ;

• **Membres** :

- le Conseiller technique point focal du Ministère chargé de l'Urbanisme ;
- le Conseiller technique point focal du Ministère chargé des Collectivités ;
- le Conseiller technique point focal du Ministère chargé de l'Assainissement ;
- le Conseiller technique point focal du Ministère chargé des Affaires foncières ;
- le Conseiller technique point focal du Ministère chargé des Finances ;
- le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- le Directeur général des Collectivités territoriales ;
- le Directeur national de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- le Directeur national de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- le Directeur national du Cadastre ;
- le Directeur national des Domaines ;
- le Directeur national de l'Hydraulique ;
- le Directeur national de la Planification du Développement ;
- le Directeur national du Développement social ;
- le Directeur national de l'Economie numérique ;
- le Directeur général de la Protection Civile ;
- le Directeur national des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux ;
- le Directeur national des Routes ;
- le Directeur général de la Dette publique ;
- le Directeur général de l'Institut géographique du Mali ;
- le Chef de l'Unité Partenariat Public Privé (Primature) ;
- le Directeur général de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-MALI) ;
- le Directeur général de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) ;
- le Directeur général de l'Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali ;
- le Directeur de la Cellule de Planification et de Statistique en charge de l'Urbanisme ;
- le Maire du District de Bamako ;
- le Directeur général de l'Observatoire national des villes ;
- le Chef de la Cellule de Suivi de la Politique nationale de la Ville ;
- le président de l'Ordre des Urbanistes du Mali ;
- le Gouverneur du District de Bamako ;
- le Gouverneur de la Région de Koulikoro ;
- le président du Syndicat Mixte Intercommunalités 'Grand Bamako' ;
- les Maires des six (6) Communes du District de Bamako ;
- le Maire de la Commune rurale de Tienfala ;
- le Maire de la Commune rurale de Montougoula ;
- le Maire de la Commune rurale de Kalabancoro ;
- le Directeur de l'Agence de Développement Régional du District de Bamako ;
- le Directeur de l'Agence de Développement Régional de Koulikoro ;

- le Directeur de l'Agence nationale de Communication pour le Développement (ANCD) ;
- le Directeur général de la Société Malienne du Patrimoine d'Eau Potable (SOMAPEP SA) ;
- le Directeur général de la Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP SA) ;
- le Directeur général de la Société Energie du Mali (EDM SA) ;
- le président de l'Association des Consommateurs du Mali ;
- le président du Collectif des Groupements Intervenant dans l'Assainissement au Mali (COGIAM) ;
- le Secrétaire général de l'Association des Vidangeurs du Mali ;
- le Coordinateur de la Cellule de Coordination du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive ».

ARTICLE 10 : La liste nominative des membres du Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » est fixée par décision du ministre chargé de l'Urbanisme.

ARTICLE 11 : Le Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » peut faire appel à toute personne ressource en raison de sa compétence.

ARTICLE 12 : Le Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » se réunit une fois par mois et, en cas de besoin, sur convocation de son Président ou sur instruction du Président du Comité d'Orientation.

ARTICLE 13 : Le Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » crée en son sein des groupes techniques de travail pour appuyer la Cellule de Coordination dans la réalisation des activités et la résolution des questions spécifiques pour la préparation du Projet.

ARTICLE 14 : Le Secrétariat du Comité Technique de Suivi pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » est assuré par la Cellule de Coordination de la préparation du Projet.

CHAPITRE IV : DE LA CELLULE DE COORDINATION POUR LA PREPARATION DU PROJET

ARTICLE 15 : La Cellule de Coordination pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » assure la coordination des activités de préparation du Projet.

Sous la supervision du Comité Technique de Suivi du Projet, elle est chargée :

- d'animer et impulser, en relation avec les services techniques impliqués, les activités de préparation du Projet ;

-
- de consolider les Plans de Travail et les Budgets annuels du Projet et de veiller à ce que les activités retenues soient exécutées en temps opportun ;
 - de préparer les réunions respectives du Comité d'Orientation et du Comité Technique de Suivi du Projet et suivre l'application des décisions et recommandations qui en sont issues ;
 - de contribuer à l'élaboration et au suivi des indicateurs pour la préparation du Projet et de la base documentaire sur l'aménagement et le développement urbain pour les besoins des différents usagers ;
 - d'organiser les campagnes de concertation, de communication et d'information relatives à la préparation du Projet ;
 - de veiller à ce que le Projet collabore avec d'autres initiatives et programmes initiés par le Gouvernement ou la Mairie du District de Bamako ;
 - de préparer les rapports périodiques requis sur l'exécution physique et financière des activités de préparation du Projet ;
 - de préparer, en relation avec les services techniques et les rapports circonstanciés de préparation du Projet.

ARTICLE 16 : La Cellule de Coordination pour la préparation du Projet est composée d'une équipe d'experts techniques, d'une équipe de gestion fiduciaire et de Personnel d'appui (Comptable, Assistants de Direction, Chauffeurs, Coursiers).

ARTICLE 17 : L'Equipe de la Cellule de Coordination de l'ex-Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali (PACUM) est maintenue pour assurer les attributions de la Cellule de Coordination pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive ».

Le Manuel d'Exécution du Projet (MEP) élaboré pour le PACUM servira de fonctionnement à la Cellule de Coordination pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive ».

ARTICLE 18 : Le recrutement de personnel pour compléter ou remplacer un agent de l'effectif du personnel de la Cellule de Coordination est fait sur une base compétitive après appel à manifestation d'intérêt dans les conditions fixées par le Manuel d'Exécution du Projet (MEP) ci-dessus.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 19 : Les dépenses occasionnées par le fonctionnement du Comité d'Orientation, du Comité Technique de Suivi et de la Cellule de Coordination pour la préparation du Projet « Bamako, Moteur de Croissance Economique Inclusive » sont imputables aux fonds des Accords de financement des activités de préparation dudit Projet.

ARTICLE 20 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 11 juin 2020

**Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social,
Hama Ould Sidi Mohamed ARBI**

**Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Boubacar Alpha BAH**

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement
et du Développement durable,
Housseini Amion GUINDO**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS



BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Code Poste	ACTIF	BRUT	AMT/PROV	Déc 2019	Déc 2018
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	268 517 304	-	268 517 304	370 784 681
A10	Valeur en caisse	268 517 304	-	268 517 304	203 199 937
A11	Billets et monnaies	268 517 304	-	268 517 304	203 199 937
A12	Comptes ordinaires débiteurs		-		167 584 744
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	-	-	-	
A2H	Dépôts à terme constitués	-	-	-	
A2I	Dépôts de garantie constitués	-	-	-	
A2J	Autres dépôts constitués	-	-	-	
A3A	Comptes de prêts	-	-	-	
A3B	Prêts à moins d'un an	-	-	-	
A3C	Prêts à terme	-	-	-	
A60	Créances rattachées	-	-	-	
A70	Prêts en souffrances	-	-	-	
	Prêts immobilisés	-	-	-	
A71	Prêts en souffrance de 6mois au plus	-	-	-	
A72	Prêts en souffrance de plus de 6mois à 12mois au plus	-	-	-	
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24mois au plus	-	-	-	
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	10271770 276	391 498 275	9 880 272 001	7 049 615 782
B2D	Crédit à court terme	8 179 572 095	-	8 179 572 095	5 932 845 067
B2N	Comptes ordinaires	-	-	-	
B30	Crédit à moyen terme	1 500 607 508	-	1 500 607 508	997 167 860
B40	Crédit à long terme	-	-	-	
B65	Créances rattachées	81 694 245	-	81 694 245	57 331 732
B70	Crédits en souffrance	509 896 428	391 498 275	118 398 153	62 271 123
	Crédit immobilisés	4 449 347	-	4 449 347	

B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	121 495 923	43 517 407	77 978 516	31 998 803
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	168 386 918	132 416 628	35 970 290	30 272 320
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	215 564 240	215 564 240	-	
M00	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	74 824 870	-	74 824 870	134 473 890
C10	Titres de placement	-	-	-	
C30	Comptes de stocks	6 321 260	-	6 321 260	6 608 000
C31	Stocks de meuble	-	-	-	
C32	Stocks de marchandises	-	-	-	
C33	Stocks de fournitures	6 321 260	-	6 321 260	6 608 000
C34	Autres stocks et assimilés	-	-	-	
C40	Débiteurs divers	10 529 690	-	10 529 690	1 485 360
C55	Créance rattachées	-	-	-	
C56	Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	-	-	-	
C59	Valeurs à rejeter	-	-	-	
C6A	Compte d'ordre et divers	57 973 920	-	57 973 920	126 380 530
C6B	Comptes de liaison	-	-	-	
C6C	Comptes de différence de conversion	-	-	-	
C6G	Comptes de régularisation actif	57 718 962	-	57 718 962	126 173 530
C6Q	Comptes transitoires	-	-	-	
C6R	Comptes d'attente actif	254 958	-	254 958	207 000
D01	VALEURS IMMOBILISEES	1 437 928 716	691 885 911	746 042 805	721 408 179
D1A	Immobilisations financières	-	-	-	
D10	Prêts et titres subordonnés	-	-	-	
D1E	Titres de participation	-	-	-	
D1L	Titres d'investissement	-	-	-	
D1S	Dépôts et cautionnements	5 471 670	-	5 471 670	5 471 670
D23	Immobilisations en cours	38 205 148	-	38 205 148	20 415 714
D24	Incorporelles	-	-	-	
D25	Corporelles	38 205 148	-	38 205 148	20 415 714

D30	Immobilisations d'exploitation	1 312 106 205	691 885 911	620 220 294	641 201 966
D31	Incorporelles	116 702 000	77 987 198	38 714 802	45 745 212
D36	Corporelles	1 195 404 205	613 898 713	581 505 492	595 456 754
D40	Immobilisations hors exploitation	82 145 693	-	82 145 693	54 318 829
D41	Incorporelles	-	-	-	-
D45	Corporelles	-	-	-	-
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	82 145 693	-	82 145 693	54 318 829
D46	Incorporelles	-	-	-	-
D47	Corporelles	82 145 693	-	82 145 693	54 318 829
D50	Crédit-bail et opérations assimilées	-	-	-	-
D51	Crédit-bail	-	-	-	-
D52	L.O.A.	-	-	-	-
D53	Location-vente	-	-	-	-
D60	Créances rattachées	-	-	-	-
D70	Créances en souffrance	-	-	-	-
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus	-	-	-	-
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	-	-	-	-
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	-	-	-	-
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	-	-	-	-
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	-	-	-	-
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	-	-	-	-
	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	-	-	-	-
E90	TOTAL DE L'ACTIF	12053041 166	1083384186	10 969 656980	8 276 282 532

Code Poste	PASSIF	Déc 2019	Déc 2018
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2 755 759 510	3 383 858 445
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	464 624 578	
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	-	
F2B	Dépôts à terme reçus	-	
F2C	Dépôts de garantie reçus	-	
F2D	Autres dépôts reçus	-	
F3A	Comptes d'emprunts	2 207 533 788	3 311 914 000
F3E	Emprunts à moins d'un an	-	

F3F	Emprunt à terme	2 207 533 788	3 311 914 000
F50	Autres sommes dues aux institutions financières	-	
F55	Ressources affectées	-	
F60	Dettes rattachées	83 601 144	71 944 445
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	3 765 400 951	1 917 447 669
G10	Comptes ordinaires créditeurs	1 642 816 071	1 519 286 044
G15	Dépôts à terme reçus	800 100 000	385 100 000
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	-	
G30	Autres dépôts de garantie reçus	1 322 484 880	70 000
G35	Autres dépôts reçus	-	
G60	Emprunts	-	
G70	Autres sommes dues	-	
G90	Dettes rattachées	-	12 991 625
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1 484 203 614	1 057 514 740
H10	Versements restant à effectuer	-	
H40	Créditeurs divers	1 222 822 813	829 371 977
H6A	Comptes d'ordre et divers	261 380 801	228 142 763
H6B	Comptes de liaison	-	
H6G	Compte de régularisation-passif	261 251 184	228 142 763
H6C	Comptes de différences de conversion	-	
H6P	Comptes d'attente-passif	129 617	
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIOND FINANCIERES	-	
K20	Titres de participation	-	
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	2 964 292 905	1 917 461 678
L10	Subventions d'investissement	-	
L20	Fonds affectés	-	
L21	Fond de garantie	-	
L22	Fonds d'assurance	-	
L23	Fonds de bonification	-	
L24	Fonds de sécurité	-	
L25	Autres fonds	-	
L27	Fonds de crédit	-	
L30	Provisions pour risques et charges	24 745 725	15 749 573

L31	Provisions pour charges de retraite	24 745 725	15 749 573
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	-	
L33	Autres provisions pour risques et charges	-	
L35	Provisions réglementées	-	
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme	-	
L37	Provisions spéciale de réévaluation	-	
L41	Emprunt et titres émis subordonnés	246 351 350	1 569 637 732
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	2 672 219	298 633 456
L45	Fonds pour risques financiers généraux	-	
L50	Primes liées au capital	-	
L55	Réserves	-	
L56	Réserve générale	-	
L57	Réserves facultatives	-	
L58	Autres réserves	-	
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations	-	
L60	Capital	5 147 290 000	2 120 000 000
L61	Capital appelé	5 147 290 000	2 120 000 000
L62	Capital non appelé	-	
L65	Fonds de dotation	-	
L70	Report à nouveau (+ou-)	- 2 086 559 083	- 1 216 479 179
L75	Excédent des produits sur les charges		295 982 333
L80	Résultat de l'exercice (+ou-)		- 870 079 904
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	- 370 207 306	- 870 079 904
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	-	
L90	TOTAL DU PASSIF	10 969 656 980	8 276 282 532

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Code Poste	CHARGES	Déc 2019	Déc 2018
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	218 572 241	327 910 769
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	-
R1B	Organe financier	-	-
R1C	Caisse centrale	-	-
R1D	Trésor public	-	-
R1E	CCP	-	-
R1F	Banques et correspondants	-	-
R1H	Etablissements financiers	-	-
R1I	SFD	-	-
R1K	Autres institutions financières	-	-
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	-	-
R1N	Dépôts à terme reçus	-	-
R1P	Dépôts de garantie reçus	-	-
R1Q	Autres dépôts reçus	-	-
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts	209 151 912	-
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an	-	-
R2G	Intérêts sur emprunts à terme	209 151 912	-
R2R	Autres intérêts	2 672 219	303 526 719
R2T	Divers intérêts	2 672 219	303 526 719
R2Z	Commissions	6 748 110	24 384 050
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	96 234 866	46 497 024
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	76 530 554	39 698 719
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	38 632 219	26 707 094
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	37 898 335	12 991 625
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	-	-
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	-	-
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	-	-
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues	-	-
R3Q	Autres intérêts	-	-
R3T	Commissions	19 704 312	6 798 305
	MARGES D'INTERÊT BENEFICIAIRE	1 972 113 891	1 283 929 521
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	314 807 107	374 407 793
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	-	-

R4C	Charges et pertes sur titres de placement	-	-
R4K	Charges sur opérations diverses	-	-
R4N	Commissions	-	-
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
R5C	Frais d'acquisition	-	-
R5D	Etalement de la prime	-	-
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL et OPERATIONS ASSIMILEES	-	-
R5G	Charges sur opérations de crédit-bail	-	-
R5H	Dotation aux amortissements	-	-
R5J	Dotation aux provisions	-	-
R5K	Moins-value de cession	-	-
R5L	Autres charges	-	-
R5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat	-	-
R5N	Dotation aux amortissements	-	-
R5P	Dotation aux provisions	-	-
R5Q	Moins-value de cession	-	-
R5R	Autres charges	-	-
R5S	Charges sur opérations de location-vente	-	-
R5T	Dotation aux amortissements	-	-
R5U	Dotation aux provisions	-	-
R5V	Moins-values de cession	-	-
R5X	Autres charges	-	-
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	-	-
R6A	CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE	-	-
R6B	Perte sur opérations de change	-	-
R6C	Commissions	-	-
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	-	-
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières	-	-

R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières	-	-
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiai	-	-
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients	-	-
R6S	Charges sur engagements sur titres	-	-
R6T	Charges sur autres engagements reçus	-	-
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	-	-
R6W	Charges sur les moyens de paiement	-	-
R6X	Autres charges sur prestations de services financiers	-	-
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	-	-
R7B	Moins-values sur cession d'éléments d'actif	-	-
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière	-	-
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	-	-
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	-	-
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	-	-
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	1 972 113 891	1 283 929 521
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	-	-
	PRODUIT FINANCIER NET	1 972 113 891	1 283 929 521
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	-	-
R8G	Achats de marchandises	-	-
R8J	Stocks vendus	-	-
R8L	Variations positives de stocks de marchandises	-	-
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 508 123 900	1 937 148 791
S02	FRAIS DE PERSONNEL	605 220 350	469 855 091
S03	Salaires et traitements	507 811 756	388 994 763
S04	Charges sociales	89 740 261	75 220 328
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	7 668 333	5 640 000
S1A	IMPÔTS ET TAXES	70 285 169	107 349 506
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	22 398 823	32 548 948
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impôts	47 236 346	74 270 558
S1D	Impôts directs	-	-
S1G	Impôts indirects	18 301 847	54 742 451
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	4 100 550	276 500
S1J	Impôts et taxes divers	24 833 949	19 251 607

S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes	650 000	530 000
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	844 154 019	648 191 163
S2B	Services extérieurs	193 124 536	152 050 177
S2C	Redevances de crédit-bail	-	-
S2D	Loyers	105 651 000	85 135 082
S2F	Charges locatives et de copropriété	2 035 100	-
S2H	Entretien et réparations	26 621 465	21 154 029
S2J	Primes d'assurance	43 126 471	40 701 256
S2K	Etudes et recherches	589 000	45 000
S2M	Frais de formation du personnel	7 667 327	3 016 885
S2L	Divers	7 434 173	1 997 925
S3A	Autres services extérieurs	376 799 179	289 212 184
S3B	Personnel extérieurs à l'institution	50 575 548	62 445 408
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	41 443 759	27 049 550
S3E	Publicité, publications et relations publiques	18 843 597	17 453 800
S3G	Transports de biens	3 722 660	2 327 040
S3J	Transports collectifs du personnel	-	-
S3L	Déplacements, missions et réceptions	46 262 579	32 981 865
S3M	Achats non stockés de matières et fournitures	148 568 754	102 188 665
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	66 358 681	44 755 856
S3P	Divers	1 023 601	-
S4A	Charges diverses d'exploitation	274 230 304	206 928 802
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	35 088 112	-
S4D	Indemnités de fonction versées	-	-
S4I	Frais de tenue d'assemblée	-	-
S4K	Moins-value de cession sur immobilisations	-	-
S4L	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
S4M	Sur immobilisations financières	-	-
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière	-	-
S4Q	Produits rétrocédés	-	-
S4R	Autres transferts de produits	-	-
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	239 142 192	206 928 802
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	-	-
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	350 326 652	303 805 931
T53	Dotations aux amortissements de charges à répartir	81 745 550	91 542 006
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	268 581 102	212 263 925
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation	-	-
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours	-	-

T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	-	-
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation	-	-
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	638 137 710	407 947 100
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	459 801 220	399 650 288
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	172 998 151	73 352 530
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 6 mois à 12 mois au plus	131 791 421	281 211 557
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrances de 12 mois à 24 mois au plu	155 011 648	45 086 201
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif	-	-
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	8 996 152	7 779 226
T6J	Dotations aux provisions règlementées	-	-
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes des provisions	169 340 338	517 586
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLE	733 760	-
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	-	-
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	20 479 628	13 241 800
L80	EXCEDENT	-	-
T84	TOTAL CHARGES	2 844 144 395	2 324 798 384

Code Poste	PRODUITS	Déc 2019	Déc 2018
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	-	877 589
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	-
V1B	Organe financier	-	-
V1C	Caisse centrale	-	-
V1D	Trésor public	-	-
V1E	CCP	-	-
V1F	Banques et correspondants	-	-
V1H	Etablissements financiers	-	-
V1I	SFD	-	-
V1K	Autres institutions financières	-	-
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	-	877 589
V1Q	Intérêts sur Dépôts à terme constitués	-	877 589
V1R	Intérêts surs Dépôts de garantie constitués	-	-
V1S	Intérêts sue Autres dépôts constitués	-	-

V2A	Intérêts sur comptes de prêts	-	-
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an	-	-
V2G	Intérêts sur prêts à terme	-	-
V2Q	Autres intérêts	-	-
V2S	Divers intérêts	-	-
V2T	Commissions	-	-
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFCIAIRES OU CLIENTS	2 047 962 795	1 324 181 065
V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	1 281 344 968	950 816 100
V3G	Autres crédits à court terme	1 101 073 064	869 786 006
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	180 271 904	81 030 094
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	-	-
V3R	Autres intérêts	32 463 252	21 987 606
V3T	Divers intérêts	32 463 252	21 987 606
V3X	Commissions	734 154 575	351 377 359
	MARGES D'INTERÊT DEFICITAIRE	238 958 203	333 278 660
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	2 047 962 795	1 325 058 654
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERES	-	-
V4C	Produits et profits sur titre de placement	-	-
V4E	Produits sur opérations diverses	-	-
V4F	Commissions	-	-
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés	-	-
V5D	Dividende et produits assimilés sur titre de participation	-	-
V5F	Produits et profit sur titres d'investissement	-	-
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL et OPERATIONS ASSIMILEES	-	-
V5H	produits sur opérations de crédit-bail	-	-
V5J	Loyers	-	-
V5K	reprises de provisions	-	-
V5L	plus-values de cession	-	-
V5M	autres produits	-	-
V5N	produits sur opérations de location avec option d'achat	-	-

V5P	loyers	-	-
V5Q	reprises de provisions	-	-
V5R	plus-values de cession	-	-
V5S	autres produits	-	-
V5T	produits sur opérations de location-vente	-	-
V5V	loyers	-	-
V5W	reprises de provisions	-	-
V5X	plus-values de cession	-	-
V5Y	autres produits	-	-
V6A	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGES	-	-
V6B	Gains sur opérations de change	-	-
V6C	Commissions	-	-
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	-	-
V6K	Produits sur engagements de financements donnés aux institutions financières	-	-
V6L	produits sur engagements de garantie donnés institutions financières	-	-
V6N	produits sur engagements de financements donnés aux membres, clients ou bénéfice	-	-
V6P	produits sur engagements de garantie donnés aux membres, bénéficières ou clients	-	-
V6Q	produits sur engagements sur titres	-	-
V6R	produits sur autres engagements donnés	-	-
V6S	Produit sur les opérations effectuées pour le compte de tiers	-	-
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	-	-
V6V	produits sur les moyens de paiement	-	-
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	-	-
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	-	-
V7B	Plus-values sur cession d'élémentsd'actif	-	-
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière	-	-
V7D	Divers produits d'exploitation financière	-	-

	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	-	-
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	-	-
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE	238 958 203	333 278 660
	AUTRES CHARGES FINANCIERS NETTES	-	-
	CHARGE FINANCIERE NETTE	238 958 203	333 278 660
	VENTE	-	-
V8B	MARGE COMMERCIALE	-	-
V8C	VENTES DE MARCHANDISES	-	-
V8D	VARIATIONS NEGATIVES DE STOCKS DE MARCHANDISES	-	-
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	416 885 473	114 738 698
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	169 000	-
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	-	-
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues	-	-
W4G	Plus-values de cession	-	-
W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
W4J	Sur immobilisations financières	-	-
W4K	Revenus des immeubles hors exploitation	-	-
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	-	-
W4M	Charges refacturées	-	-
W4N	Charges à r »partir sur plusieurs exercices	-	-
W4P	Autres transferts de charges	-	-
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	169 000	-
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE	-	-
W51	Immobilisations corporelles	-	-
W52	Immobilisations incorporelles	-	-
W53	SBVENTIONS D'EXPLOITATION	-	-
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	-	-
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-	-

X54	Reprises d'amortissements des immobilisations	-	-
X56	Reprises de provisions sur immobilisations	-	-
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	416 716 473	114 738 698
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	416 716 473	114 738 698
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	145 153 502	14 295 527
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois à 12 mois au plus	114 356 704	80 786 651
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 12 mois à 24 mois au plus	157 206 267	19 656 520
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	-	-
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
X6J	Récupération sur créances amorties	-	-
X6I	Reprises de provisions règlementées	-	-
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 088 821	14 921 128
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	-	-
L80	DEFICIT	370 207 306	870 079 904
X84	TOTAL PRODUITS	2 844 144 395	2 324 798 384

ETATS ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2019

Code poste		LIBELLES	Amort / Prov	Montants nets
		ACTIF	0	0
M01		Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	391 498 275	9 880 272 001
B2D		Crédit à court terme		8 179 572 095
B30		Crédit à moyen terme	-	1 500 607 508
B40		Crédit à long terme	-	-
B70		Crédits en souffrance	348 413 528	118 398 153
D50		Crédit-bail et opérations assimilées	-	-
D51		Crédit-bail	-	-
D52		L.O.A.	-	-
D53		Location-vente	-	-
D70		Créances en souffrance	-	-
		PASSIF	-	-
G02		Dettes l'égard des membres, bénéficiaires ou clients	-	3 765 400 951
G10		Comptes ordinaires créditeurs	-	1 642 816 071
G15		Dépôts à terme reçus	-	800 100 000
G2A		Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
G60		Emprunts	-	-
G70		Autres sommes dues	-	-

ETAT DES EMPLOIS ET RESSOURCES

DIMF 2005

Etat :
MALI

Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR
AFRICA MALI

F :
1/1

Date
d'arrêté :

31/12/2019

D :
BA0

M :
1

(en Francs
CFA)

P : A

N. S. :

DETAIL DU COMPTE 6221- PERSONNEL EXTERIEUR A L'INSTITUTION								DIMF 2009
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI						
Date d'arrêté :	31/12/2019			D : BG0		F : 1/ 1		
P : A				N. S. :		M : 1	(en Francs CFA)	
EFFECTIFS (en unités)								
LIBELLE ²	NATIONAUX	Autres Etats de l'UEMOA	HORS UEMOA	Secteur Primaire	Secteur Secondaire	Secteur Tertiaire	TOTAL	FACTURATION A L'INSTITUTION
1-Cadres supérieurs								
2-Technicien supérieurs et cadres moyens								
3-Technicien, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés								
4-Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis								
TOTAL								
PERMANENTS	47						47	48 018 314
SAISONNIERS								
TOTAL	47						47	48 018 314

ETAT DES CREDITS EN SOUFFRANCE					DIMF 2010
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		F : 1/ 1	
Date d'arrêté : 31/12/2019		D : BA0		M : 1	
P : A		N. S. :		(en Francs CFA)	
	A	B	C=A-B	D	E=C-D
CREDITS EN SOUFFRANCE	191,192 et 193 292, 293,294 Crédits et Prêts en souffrance	162 et 254 Dépôts de garantie	Solde restant dus	199 et 299 Provisions	Crédits et Prêts en souffrance nets
3 A 6 MOIS Crédits comportant au moins une échéance impayé <= à 6 mois (PROVISION A DOTER : 40 % DU SOLDE RESTANT DU)	121 495 923			43 517 407	77 978 516
6 A 12 MOIS Crédits comportant au moins une échéance impayé > 6 mois à <= 12 mois (PROVISION A DOTER / 80 % DU SOLDE RESTANT DU)	168 386 918			132 416 628	35 970 290
12 A 24 MOIS Crédits comportant au moins une échéance impayé > 12 mois à <= 24 mois (PROVISION A DOTER / 100 % DU SOLDE RESTANT DU)	215 564 240			215 564 240	0
TOTAL	505 447 081			391 498 275	113 948 806

ETAT DES INFORMATIONS ANNEXES			DIMF 2011
Etat : MALI	Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		F : 1/ 1
Date d'arrêté :	31/12/2019 D : BA0		M : 1
P : A	N. S. :		(en Francs CFA)
LIBELLES			Montant / Effectif
ENCOURS DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE A COURT TERME			0
ENCOURS DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE A MOYEN ET LONG TERME			0
MONTANT TOTAL CONSACRE PAR L'INSTITUTION AUX OPERATIONS AUTRES QUE LES ACTIVITES			0
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INDIVIDUELS DE L'INSTITUTION			6 830
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INDIVIDUELS DE SEXE MASCULIN DE L'INSTITUTION			4 537
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES INDIVIDUELS DE SEXE FEMININ DE L'INSTITUTION			2 283
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES PERSONNES MORALES DE L'INSTITUTION			15 520
NOMBRE TOTAL DE GROUPEMENTS BENEFICIAIRES			5 573
NOMBRE TOTAL D'USAGERS BENEFICIAIRES AU SEIN DES GROUPEMENTS			0

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES ENTREPRISES			117
NOMBRE TOTAL DES AUTRES TYPES DE PERSONNE MORALE			0
POPULATION CIBLE DE LA CAISSE (OU SON ESTIMATION)			3 345
DEPÔTS A PLUS D'UN AN DE LA CAISSE AUPRES DES INSTITUTIONS FINANCIERES			0
DEPÔTS A TERME A PLUS D'UN AN DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES AUPRES DE LA CAISSE			800 100 000
AUTRES DEPÔTS A PLUS D'UN AN DES MEMBRES OU BENEFICIAIRES AUPRES DE LA CAISSE			1 322 484 880
RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ATTENDUS AU COURS DE L'EXERCICE			505 447 081
RECOUVREMENTS SUR PRÊTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE			472 507 940

ETAT DES 10 GROS DEBITEURS			DIMF 2012
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE	
		FOR AFRICA MALI	
Date d'arrêté :		31/12/2019 D : BA0	
P : A		M : 1	
		N. S. :	
PRENOMS / NOMS / N° D'IDENTIFICATION	Durée initiale du crédit	Durée restante à couvrir	Montant NET en F.CFA
SISSOKO Bakary / M0501783	13	13	100 000 000
SACKO BRAHIMA / M0501396	10	10	100 000 000
SOGEBA / M0403758	16	14	94 034 646
LAH Demba / M0700479	12	12	80 000 000
FOFANA ABOUBACAR / M0501688	10	7	71 615 685
DEMBA CHEICK OUMAR / M0400192	12	13	60 000 000
KONE ABDOUL AZIZ / M0900039	15	15	60 000 000
ETS AMANI MALI / M0201856	19	16	54 132 396
SIMPARA GARABA / M0501692	14	13	50 000 000
YATTASSAYE MODIBO / M0700518	15	15	50 000 000
TOTAL			719 782 727

ETAT DES VALEURS IMMOBILISEES		DIMF 2015		
Etat : MALI		Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI		
Date d'arrêté :		31/12/2019	D : BG0	F : 1/2
P : A		N. S. :	M : 1	(en Francs CFA)
Code poste	LIBELLES	Montants bruts	Amort / Prov	Montants nets
D1A	Immobilisations financières	-	-	-
D1E	Titres de participation	-	-	-
D1L	Titres d'investissement	-	-	-
D1S	Dépôts et cautionnements	5 471 670	-	5 471 670
D23	Immobilisations en cours	38 205 148	-	38 205 148
D24	Incorporelles	-	-	-
D25	Corporelles	38 205 148	-	38 205 148
D30	Immobilisations d'exploitation	1 312 106 205	691 885 911	620 220 294
D31	Incorporelles	116 702 000	77 987 198	38 714 802
D32	Droit au bail	-	-	-
D33	Autres éléments du fonds commercial	-	-	-
D34	Frais d'établissement	-	-	-
D35	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
D36	Corporelles	1 195 404 205	613 898 713	581 505 492
D40	Immobilisations hors exploitation	82 145 693	-	82 145 693
D41	Incorporelles	-	-	-
D42	Droit au bail	-	-	-
D43	Autres éléments du fonds commercial	-	-	-
D44	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
D45	Corporelles	-	-	-
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	82 145 693	-	82 145 693
D46	Incorporelles	-	-	-
D47	Corporelles	82 145 693	-	82 145 693

ETAT D'AFFECTION DU RESULTAT			DIMF 2016
Etat : MALI Etablissement : ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA MALI			(en Francs CFA)
Date 'arrêté:	31/12/2019		D : BH0
P : A			N. S. :
Code Poste	LIBELLE	Proposition de répartition	Répartition définitive
L80	Détermination du Résultat à affecter		
	Résultat de l'exercice (+/-)	- 370 207 306	
L70	Report à nouveau (+/-)	- 2 086 559 083	
	Résultat à affecter	- 370 207 306	
	Affectation du Résultat bénéficiaire		
772	Réserve générale	0	0
773	Réserves facultatives	0	0
774	Autres réserves	0	0
776	Report à nouveau bénéficiaire	0	0
777	Autres affectations	0	0
	Affectation du Résultat Déficitaire		
776	Report à nouveau déficitaire	- 370 207 306	370 207 306
778	Prélèvement sur les réserves		
779	Autres		

BILAN

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : ECOBANK-MALI

C 2019 12 31 D0090 B
 C Date d'arrêté CIB LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		N-1	N
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CDP	28 519	38 570
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	201 399	226 793
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	113 454	28 321
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	191 353	191 394
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	14 722	12 622
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLES	14 003	14 303
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	-	-
8	AUTRES ACTIFS	13 619	13 886
9	COMPTES DE REGULARISATION	955	1 518
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DE TENUS A LONG TERME	83	83
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	-	-
12	PRETS SUBORDONNES	262	262
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	16
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 623	24 597
	TOTAL DE L'ACTIF	605 998	552 366

BILAN

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : ECOBANK-MALI

C 2019 12 31 D0090 B
C Date d'arrêté CIB LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		N-1	N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	-	-
2	DETTES INTERBANKAIRES ET ASSIMILEES	191 229	130 121
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	352 695	360 657
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	-
5	AUTRES PASSIFS	10 515	5 934
6	COMPTES DE REGULARISATION	8 271	7 574
7	PROVISIONS	452	833
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	599	3
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	42 238	47 243
10	CAPITAL SOUSCRIT	10 000	10 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	100	100
12	RESERVES	18 531	25 743
13	ECARTS DE REEVALUATION	-	-
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	14 315	11 400
	TOTAL DU PASSIF	605 998	552 366

HORS BILAN

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : ECOBANK-MALI

C 2019 12 31 D0090 B
C Date d'arrêté CIB LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		N-1	N
	ENGAGEMENTS DONNES	62 540	55 589
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 804	4 297
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	58 736	51 293
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS	134 176	126 102
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	22 306	16 935
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	111 870	109 167
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTES DE RESULTAT

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : ECOBANK-MALI

C 2019 12 31 D0090 B
C Date d'arrêté CIB LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		N-1	N
1	INTERES ET PRODUITS ASSIMILES	24 325	26 865
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	- 7 337	- 7 650
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	11 940	9 245
5	COMMISSIONS (CHARGES)	- 3 856	- 1 481
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	11 131	6 834
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-	-
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	359	529
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 101	- 236
10	PRODUIT NET BANCAIRE	36 462	34 106
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 19 127	- 20 643
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	- 2 191	- 1 914
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	15 143	11 549
15	COUT DU RISQUE	- 527	- 506
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 617	11 043
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	41	557
18	RESULTAT AVANT IMPOT	14 658	11 600
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 343	- 200
20	RESULTAT NET	14 315	11 400

Suivant récépissé n°211/P-CK en date du 30 décembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Ressortissants et Sympathisants de Fouladougou Kollé» dans la Commune rurale de Madina, en abrégé (AJRSFK).

But : Favoriser la participation des jeunes dans le développement du village ; créer un espace d'information et d'échange entre les jeunes de Fouladougou Kollé ; contribuer au renforcement des acquis démocratiques ; vulgariser l'administration locale ; promouvoir la coopération entre les différents secteurs et villages de la commune de Madina d'une part, entre celle-ci et les communes ou organismes d'autre pays ayant les mêmes objets d'autre part.

Siège Social : Fouladougou Kollé (Commune rurale de Madina).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Lamine DIALLO

1er Vice-président : Bourouba DIAKITE

2ème Vice-président : Senou SIDIBE

Secrétaire administratif : Abdoulaye DIALLO

Secrétaire administratif adjoint : Moussa DIALLO

Secrétaire aux finances : Sory B. SIDIBE

Secrétaire adjoint aux finances : Sayon DIALLO

Secrétaire à la promotion féminine : Adama KANTE

Secrétaire adjointe à la promotion féminine : Djouma KOÏTA

Secrétaire aux relations extérieures : Moussa A. DIAKITE

Secrétaire adjointe aux relations extérieures : Daby DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Djibril SIDIBE

Secrétaire adjoint à l'organisation : Modibo DIAKITE

Secrétaire à la santé, à la solidarité et au développement social : Lassana DIARRA

Secrétaire adjointe à la santé, à la solidarité et au développement social : Assa DIALLO

Secrétaire aux conflits : Soma KANTE

Secrétaire adjoint aux conflits : Tiékourou FANE

Secrétaire à la jeunesse et aux sports : Sakaba DIALLO

Secrétaire adjoint à la jeunesse et aux sports : Seriba DIALLO.

Suivant récépissé n°0005/G-DB en date du 04 janvier 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Ressortissants de N'Tentou », (commune rurale de Kouroulamini, cercle de Bougouni, région de Sikasso), en abrégé (A.J.R.N).

But : Promouvoir le rassemblement des jeunes de N'Tentou, etc.

Siège Social : Niamakoro, rue 133 porte 127 Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Brama SAMAKE

Vice-président : Yacou SAMAKE

Secrétaire général : Bourama SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Makan BAGAYOKO

Secrétaire administratif : Yaya Semon SAMAKE

Secrétaire administratif adjoint : Siaka S SAMAKE

Trésorier général : Bouakary SAMAKE

Trésorier général adjoint : Solomane SAMAKE

Commissaire aux comptes : Aly DOUMBIA

Commissaire aux comptes adjoint : Drissa D SAMAKE

Secrétaire à l'information : Ousmane SAMAKE

Secrétaire à l'information 1er adjoint : Yaya Seydou SAMAKE

Secrétaire à l'information 2ème adjoint : Modibo SAMAKE

Secrétaire à l'éducation et à la formation : Dramane BAGAYOKO

Secrétaire à l'éducation et à la formation adjoint : Arouna BAGAYOKO

Secrétaire aux relations extérieures : Siriman SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint : Satiki SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint :
Toumani KONE

Secrétaire à l'organisation : Mamadou M SAMAKE

Secrétaire 1er adjoint à l'organisation : Kasim DOUMBIA

Secrétaire 2ème adjoint à l'organisation : Nouhoum SAMAKE

Secrétaire 3ème adjoint à l'organisation : Fousseny SAMAKE

Secrétaire à la santé et au développement durable :
Boubacar KONE

Secrétaire à la santé et au développement durable 1er adjoint : Aboudou SAMAKE

Secrétaire à la santé et au développement durable 2ème adjoint : N'Koro SAMAKE

Secrétaire aux affaires féminines : Anatou SAMAKE

Secrétaire aux affaires féminines 1ère adjointe :
Maratou SAMAKE

Secrétaire aux affaires féminines 2ème adjointe : Ana SAMAKE

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles : Abdoulaye SAMAKE

Secrétaire aux affaires sociales et culturelles adjoint :
Drissa S SAMAKE

Secrétaire au sport : Wabri SAMAKE

Secrétaire au sport adjoint : Adama B SAMAKE

Commissaire aux conflits : Seydou TOURE

Commissaire aux conflits adjoint : Yacouba BAGAYOKO

Suivant récépissé n°301/CKT en date du 01 août 2019, il a été créé une association dénommée : «Cercle de Réflexion pour le Développement de Tiéguena», en abrégé (CRDT).

But : Développer Tiéguena ; mettre en place un système de gestion contre l'usurpation foncière ; contribuer à la viabilisation de Tiéguena à travers les routes ; contribuer au désenclavement à travers la réalisation d'infrastructure routière, sanitaire sportive, scolaire, culturel et commerciales (marché), etc.

Siège Social : Tiéguena (commune rurale de Baguineda camp).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Issa BATHILY

Vice-président : Cheick KEÏTA

Secrétaire général chargé e la coordination : Mamadou BERTHE

Secrétaire général adjoint chargé de la coordination :
Moussa DIALLO

Trésorier général : Lassina COULIBALY

Trésorier général adjoint : Ali DEMBELE

Secrétaire chargé de l'organisation à la communication et à l'information : Lamine MARIKO

Secrétaire adjoint chargé de l'organisation à la communication et à l'information : Zoumana MARIKO

Secrétaire chargé aux conflits : Issa OUEDRAGO

Secrétaire adjoint chargé aux conflits : Bakary COULIBALY

Suivant récépissé n°0922/G-DB en date du 13 novembre 2019, il a été créé une association dénommée : «International Youth Alliance For development », en abrégé (I.Y.A.4.D), (langue Anglaise signifiant Alliance internationale des Jeunes pour le développement).

But : Promouvoir l'équité du genre, etc.

Siège Social : Badalabougou, Rue : 108, Porte : 456.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mariam Modibo TANDINA

Secrétaire général : Mohamed DICKO

Trésorier général : M. Cheick Abba TOURE

Secrétaire aux relations extérieures et de la communication : Mariam SARR

Secrétaire chargé à l'organisation et la sensibilisation : Djeneba TANDINA

Suivant récépissé n°2020-0085/P-CB en date du 27 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de Dougouolo», en abrégé (ADD).

But : Entretien des infrastructures routières ; reboiser les espaces publics et les bosquets villageois ; former les groupements féminins dans leur initiation aux AGR (Activités Génératrices de Revenus) ; défendre les intérêts des communautés villageoises face aux abus auxquels elles peuvent être soumises.

Siège Social : Dougouolo, cercle de Bla.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Youssouf YARRE

Vice-président : Amidou COULIBALY

Secrétaire général : Gaoussou COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Sibiry DAO N°1

Trésorier général : Karamoko COULIBALY

Trésorier général adjoint : Drissa COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures, aux affaires sociales et de santé : Zoumana DAO

Secrétaire adjoint aux relations extérieures, aux affaires sociales et de santé : Moumouni COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Seny COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'organisation : Kassoum SANOGO

Secrétaire à la sensibilisation et à la mobilisation : Bourama COULIBALY

Secrétaire adjoint à la sensibilisation et à la mobilisation : Oumar DAO

Secrétaire à la communication et à l'information : Amidou SANOGO

Secrétaire adjoint à la communication et à l'information : Seydou KONE

Secrétaire à la formation et à l'éducation : Balla COULIBALY

Secrétaire adjoint à la formation et à l'éducation : Adama DEMBELE

Secrétaire à la promotion des femmes : Sibiry DAO N°2

Secrétaire adjoint à la promotion des femmes : Mahmey COULIBALY

Secrétaire à la jeunesse, sports, arts et culture : Lassiné DAO

Secrétaire adjoint à la jeunesse, sports, arts et culture : Abou SANOGO

Commissaire principal aux comptes : Kassoum TRAORE

Commissaire aux comptes adjoint : Moussa SOGOBA

Suivant récépissé n°26/CKT en date du 06 janvier 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Faso Ani Blonda Dambe» de la commune rurale de Moribabougou, en abrégé (A.F.A.B.D).

But : La sensibilisation des populations sur les menaces qui pèsent sur notre culture en péril pour préserver nos valeurs culturelles ; la protection de notre identité culturelles dans toutes sa diversité ; la protection des sites, monuments culturels, etc.

Siège Social : Fombabougou (Commune rurale de Moribabougou).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Bakary MALLE

1er Vice président adjoint : Moussa DIARRA

2ème Vice président adjoint : Seydou Gouantigui TRAORE

3ème Vice président adjoint : Toro DIARRA

Secrétaire général : Mama TRAORE

Secrétaire général adjoint : Adama COULIBALY

Secrétaire administratif : Pierre TRAORE

Secrétaire administratif adjoint : Adama MALLE

Secrétaire à l'organisation : Fassirima TRAORE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Madou MALLE

Trésorier général : Boua DIAKITE

Trésorier général adjoint : Aly BALLO

Secrétaire chargé aux manifestations culturelles : Diakaridia SIDIBE

Secrétaire chargé aux manifestations culturelles adjoint : Sidi MALLE

Secrétaire à l'information : Lassine COULIBALY

Suivant récépissé n°0057/G-DB en date du 28 janvier 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Kelenya de Saminé-Bougouni», (Cercle de Ségou), en abrégé (A.K.S.B).

But : Contribuer au développement socio-économique du quartier Bougouni de Saminé dans le cercle de Ségou, etc.

Siège Social : Niamakoro, près du marché de Koko

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidents d'honneur :

- Zoumana TANGARA
- Sidiki DIARRA
- Colonel Abdoulaye TRAORE
- Amidou DIALLO
- Mamadou TRAORE.

Président : Seydou M. TRAORE

Vice-président : Yacouba DEMBELE

Secrétaire général : Yacouba SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Yaya DEMBELE

Trésorier général : Karim BARRY

Trésorier général adjoint : Bamoussa DEMBELE

Secrétaire administratif : Bourama DEMBELE

Secrétaire administratif adjoint : Sidiki DIALLO

Secrétaires à l'organisation :

- Zakaridia DEMBELE
- Ousmane DEMBELE

Secrétaires à l'information :

- Mama DEMBELE
- Moumouni DIARRA

Commissaires aux comptes :

- Dramane COULIBALY
- Youssouf KEÏTA

Commissaires aux conflits :

- Aly SANOGO
- Dramane FANE

Secrétaires aux relations extérieures :

- Amara CAMARA
- Bakary DEMBELE
- Bakary DIARRA N°1.

Suivant récépissé n°0146/G-DB en date du 21 février 2020, il a été créé une association dénommée : «Coordination Malienne des Associations de Karaté», en abrégé (CO.MA.KA).

But : Bannir la discrimination, le favoritisme et le népotisme entre les pratiquants des arts martiaux, etc.

Siège Social : Korofina-Nord, Rue : 444, Porte : 145.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mohamed DIARRA

Vice-président : Ousmane MAÏGA

Secrétaire général : Youssouf SAVANE

Secrétaire général adjoint : Namory COULIBALY

Trésorier général : Sadou Chérif HAÏDARA

Trésorier général adjoint : Salif DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Mohamed DIAWARA

1er Secrétaire adjoint à l'organisation : Mamadou TOUNKARA

2ème Secrétaire adjointe à l'organisation : Coumba SANGARA

Secrétaire à l'information : Abdoulaye BALLO

Secrétaire adjoint à l'information : Drissa BALLO

Secrétaire aux relations extérieures et Marketing : Kassoum SOGOBA

Secrétaire adjoint aux relations extérieures et Marketing : Adama KONE

Secrétaire aux conflits : Mamadou DIALLO

Secrétaire adjoint aux conflits : Modibo DIARRA

Suivant récépissé n°229/CKT en date du 24 février 2020, il a été créé une association dénommée : «Club des Jeunes Lecteurs et Sympathisants de Niamana», en abrégé (CJLSN).

But : Opter pour la bonne promotion des jeunes lecteurs ; l'éveil de la conscience des jeunes sur l'utilité et la performance des manuscrits et des livres, etc.

Siège Social : Niamana (Commune rurale de Kalaban Coro).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : AG Ibrahim Mohamed**Vice-président** : Ousmane KABAYON**Secrétaire général** : Salif DAOU**Secrétaire général adjoint** : Rachid COULIBALY**Secrétaire administratif** : Oumar GALLEDYOU**Secrétaire administratif adjointe** : Mariam DICKO**Trésorière générale** : Salimata KABAYON**Secrétaire à l'organisation** : Mohamed KABAYON**Secrétaire à l'organisation adjointe** : Alimata TOURE**Secrétaire à l'information** : Sidi Ibrahim TOURE**Commissaire aux comptes** : Savouané TRAORE**Secrétaire aux relations extérieures** : Mahamadou Soumana MAÏGA**Secrétaire adjointe aux relations extérieures** : Salimata TRAORE**Secrétaire à la communication** : Ibrahim OYAHITT**Secrétaire adjoint à la communication** : Moussa COULIBALY**Commissaire aux conflits et à la médiation du litige intérieur** : Salif TRAORE

Suivant récépissé n°0171/G-DB en date du 06 mars 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes Coiffeurs pour la Solidarité et l'Espoir», en abrégé (A.J.C.S.E).

But : Promouvoir la valorisation de la profession coiffure, etc.

Siège Social : Taliko près du foyer.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Bina TRAORE**Vice président** : Ousmane TRAORE**Secrétaire général** : Diakaridia DEMBELE**Secrétaire administratif** : Abdoul Karim SAMAKE**Secrétaire aux relations extérieures** : Abdoulaye SANOGO**Secrétaire aux relations extérieures adjoint** : Lassana BAMBA**Trésorier général** : Moussa DIAKITE**Commissaire aux comptes** : Mahamadou COULIBALY**Secrétaire à l'organisation** : Makono COULIBALY**Secrétaire à la santé** : Adama TRAORE**Secrétaire au sport** : M'Boué SISSOKO**Secrétaire à l'information** : Moussa DIAKITE**Commissaire aux conflits** : Ibrahim MARA

Suivant récépissé n°0294/G-DB en date du 05 mai 2020, il a été créé une association dénommée : «Benso Fonds Social Sega SISSOKO».

But : Développer et consolider les liens de fraternité, d'amitié, de solidarité et d'assistance entre ses membres, etc.

Siège Social : Quartier du Fleuve.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Boubacar DOUMBIA**1ère Vice présidente** : Raïchata HAMADAHAMANE**2ème Vice président** : Kassim DIARRA**Secrétaire administratif** : Mountaga TAWATY**1er Secrétaire administratif adjoint** : Bémama KAYANTAO**2ème Secrétaire administrative adjointe** : Adaye Sidi SANGHO**3ème Secrétaire administratif adjoint** : Amara DEMBELE**Secrétaire à l'organisation** : Rosalie TRAORE**1er Secrétaire à l'organisation adjoint** : Souleymane MAGASSA**2ème Secrétaire à l'organisation adjointe** : Alima MAÏGA**Secrétaire aux relations extérieures** : Moussa DICKO

1ère Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Lalla CAMARA

2ème Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Fatoumata DIAWARA

3ème Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Aminoine DEMBELE

Trésorier général : Issa DIALLO

1ère Trésorière générale adjointe : Fatoumata KANGNASSY

2ème Trésorière générale adjointe : Rokiatou DIALLO

Secrétaire aux relations avec les Banques : Ramatou Alassane CISSE

1ère Secrétaire aux relations avec les Banques adjointe : Bolo COULIBALY

2ème Secrétaire aux relations avec les Banques adjointe : N'Deye Lika TRAORE

Commissaire aux comptes : Abdoulaye MOUNKORO

1er Commissaire aux comptes adjoint : Issa SYLLA

2ème Commissaire aux comptes adjointe : Rokia DIARRA

3ème Commissaire aux comptes adjoint : Seydou DOUMBIA

Secrétaire aux relations avec la Direction : Ali KONE

Secrétaire aux conflits : Oulématou DOUKANSE

1ère Secrétaire aux conflits adjointe : Fatoumata A. DIALLO

2ème Secrétaire aux conflits adjoint : Mahmoud Yoro SIDIBE

Secrétaire permanent : Boubacar D. DIALLO

Secrétaire permanent adjoint : Nouhoum Ali TOURE

Membres de Droit :

- Mme CAMARA Ina BARRY
- Mme SAMAKE Korotoumo DIALLO
- Mme KEÏTA Kadiatou SAMAKE
- Mme DIARRA Koumba SOW
- M. Alassane D. CISSE
- M. Ladj O. KANADJIGUI
- M. Mohamed L. COULIBALY
- Mme KEÏTA Aminata DIAKITE.

Suivant récépissé n°0306/G-DB en date du 07 mai 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Commune de Sandaré», en abrégé (A.D.C.S).

But : Le développement social, culture et économique ; l'amélioration de la santé et de la vie de la population de Sandaré ; la protection de l'environnement et le maintien de la cohésion sociale, des rapports sociaux et de la fréquentation périodique de tous les adhérents en général.

Siège Social : Kalaban-Coura, Rue : 33, Porte : 45.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sékou TRAORE

Vice-président : Mamadou A. DIALLO

Secrétaire général : Hanounou KONATE

Secrétaire général adjoint : Abdoulaye DABO

Secrétaire administratif : Diarikou A. TOURE

Secrétaire administratif adjoint : Sadio Siga SIDIBE

Secrétaire à l'organisation : Makan DIARRA

Secrétaire à l'organisation adjointe : Awa DIARRA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Adama BANE

Trésorier général : Aliou Badra COULIBALY

Trésorier général adjoint : Mamadou B. KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Seydou SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Fatoumata SANGARE

Secrétaire au développement : Bakary DIARRA

Secrétaire au développement adjointe 1 : Awa BAH

Secrétaire au développement adjoint 2 : Mamadou TRAORE

Secrétaire au développement adjoint 3 : Abdoulaye KAH

Secrétaire aux affaires sociales et de la promotion féminine adjointe 1 : Kafounè DIARRA

Secrétaire aux affaires sociales et de la promotion féminine adjointe 2 : Fatoumata SIDIBE

Secrétaire aux affaires sociales et de la promotion féminine : Mariam N'DIAYE

Secrétaire à l'éducation, culture et sport : Namory KONE

Secrétaire à l'éducation, culture et sport adjointe 1 : Aïchata TRAORE

Secrétaire à l'éducation, culture et sport adjointe 2 : Fatoumata DIALLO